

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
CHINON



Commune de moins  
de 3 500 habitants

**REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE**  
**Séance du Jeudi 22 mai 2025 à 19 heures**

**Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué **le quinze mai deux mille vingt-cinq**, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs, BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enrique, BORDERON Karine, PEAN Marie-Françoise, LE CLERRE Laurent, TISSOT Pauline,

**Etaient absents excusés :**

GAIDAMOUR Patrick ayant donné pouvoir à MANCION Bruno  
THENOT Hélène ayant donné pouvoir à Thierry ELOY

**Était absent :**

FATTOUH Samy

**Secrétaire de séance :** Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

**Compte-rendu de la séance du 25 avril 2025 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 avril a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

**DELIBERATION N° 03715025021**

**01 - Finances : Subventions communales :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne ROUSSEAU, qui propose l'attribution des montants suivants aux associations pour l'année 2025.

À ce jour, **15 370 euros** ont été répartis de la manière suivante :

ANNEE	BP 2024	BP 2024	BP 2025
PREVU AU BUDGET	11 000,00 €	11 000,00 €	16 000 €
RELIQUAT APRES VERSEMENT DES SUBVENTIONS	2 680,00 € Le 22 mai 2024	000, 00 € Le 20 juin 2024	630 €

ASSOCIATION FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	1 000,00 €		1 400 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE HIRONDELLES	800,00 €		800 €
ASSOCIATION SC LANGEAIS RUGBY		160,00 €	150 €
CATHY GYM ASSOCIATION		620,00 €	
COMICE AGRICOLE DE CHINON	100,00 €		100 €
COMITE DE JUMELAGE LANGEAIS EPPSTEIN	390,00 €		390 €
ECOLE DE MUSIQUE DE CLERE LES PINS	1 400,00 €		4 620 €
ECOLE MUSICA LOIRE	1 200,00 €		2 940 €
ESCA'LATHAN		120,00 €	90 €
JUDO LANGEAIS		660,00 €	540 €
KARATE CLUB CINQ MARSIEEN		460,00 €	60 €
LES SOLEILS DE QUENTIN	200,00 €		200 €
NATURE ET PATRIMOINE EN GATINE DES LANDES	100,00 €		100 €
TENNIS DE TABLE ATTLCM	120,00 €		270 €
CROIX ROUGE	100,00 €		100 €
RESTAURANTS DU COEUR	100,00 €		100 €
BUSHIDO KARATE LANGEAIS		80,00 €	30 €
HANDBALL CMLP-LANGEAIS		420,00 €	210 €
MFR AZAY LE RIDEAU	40,00 €		60 €
TENNIS CLUB CINQ MARS LA PILE	160,00 €		150 €
HOPE 2 WHEELS	200,00 €		250 €
SECURITE CIVILE	100,00 €		
LCM BADMINTON		160,00 €	90 €
LANGEAIS CLAP	150,00 €		150 €
BTP SAINT PIERRE DES CORPS	40,00 €		60 €
ASSOCIATION TROIS P'TITS PAS	120,00 €		90 €
AGEVIE	2 000,00 €		1 000 €
CMA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT			90 €
BASKET-BALL LCM2B (LANGEAIS-CINQ MARS)			330 €
MAYOTTE – CYCLONE CHIDO DECEMBRE 2024			1 000 €

Après que toutes les explications ont été apportées, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

**D'approuver** le versement des subventions aux associations tel que proposé,  
**Et charge** Monsieur le Maire d'en assurer le versement.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

**DELIBERATION N° 03715025022**

**2 - Marchés Publics : Avenant N°01 – Marché de travaux du lot N°9-B – Revêtements de sol.  
Réhabilitation du dortoir et des sanitaires maternelles.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de signer l'avenant n°01 relatif au devis n° 37/23-047 TS4A de l'entreprise SRS, concernant le **lot n° 9-B**.

Cet avenant porte sur la **dépose et la repose du revêtement en linoléum**, ainsi que sur la **préparation des supports (ragréage)** dans le cadre des opérations d'investissement suivantes :

- 202209 – Extension de l'École des Hirondelles ;

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à **Deux mille cinq cent soixante-dix euros hors taxes (2 570 € HT)**.

Après avoir exposé les éléments techniques et financiers de ce dossier, **Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

**DÉCISION**

- **D'accepter** le devis complémentaire de l'entreprise SRS pour un montant de **Deux mille cinq cent soixante-dix euros hors taxes (2 570 € HT)**, dans le cadre du lot n° 9-B des opérations susmentionnées.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01** correspondant.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

**09- Informations diverses :**

- École de musique
  - Intervenants musicaux
  - Lecture du courrier de réponse transmis à Monsieur DES GARET concernant sa demande évoquée lors du précédent conseil (Curage du fossé communal).
  - Lecture du courrier de réponse transmis à Monsieur TETARD concernant sa demande évoquée lors du précédent conseil (Demande pose de panneau « Voie sans issue »).
  - Lecture de la demande de Monsieur RICHER (places de stationnements - boulangerie)
  - Lecture de la demande de Monsieur DESHAMPS (trottoir bateau)
  - Lecture de la demande de Monsieur LE PADELLEC
  - Lecture courrier « Groupement d'achat d'énergie » 2026-2028 / ENGIE
  - Inauguration CCTOVAL - jeudi 12 juin à 17h
  - Inauguration nouveau bâtiment du Nichoir - vendredi 27 juin à 18h
- Monsieur le Maire informe que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au :  
**Judi 26 juin 2025 à 19 heures.**
- L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20H30.

*Le secrétaire de séance, Jean-Luc FRESNEAU*

Par délégation du Maire,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint



*Le Maire,  
Thierry ELOY*





Beograd, 15. Oktobra 2014. g.